

## Renouvellement de la politique culturelle du Québec



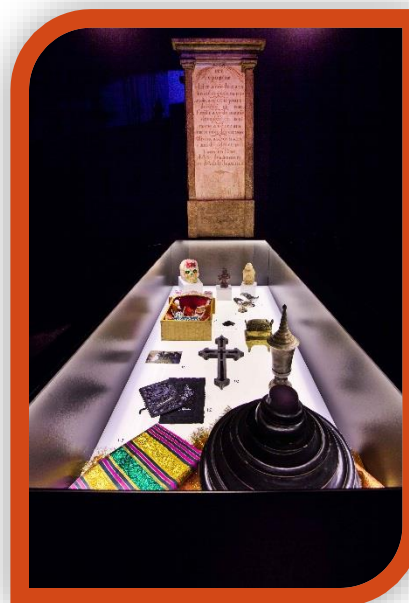
Musée des religions du monde  
Jean-François Royal  
jfroyal@mdrm.ca

## Résumé

La consultation publique est un processus important et essentiel pour la mise en place d'une politique culturelle cohérente et à l'image des acteurs qui animent le milieu. Vous trouverez dans ce mémoire, quelques pistes de réflexion à des questions posées dans le cahier de consultation. Le délai de rédaction ayant été assez court dans le cas de notre région, nous avons opté pour une forme rédactionnelle assez succincte. L'important, c'est le fond et non la forme !

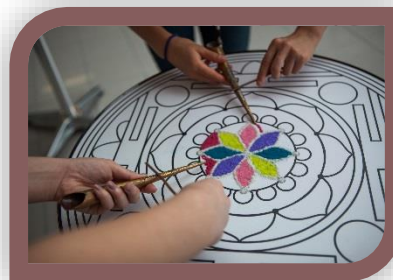
## Présentation de l'institution

Depuis maintenant 30 ans, le Musée des religions du monde vous invite à partager les fondements des grandes traditions religieuses mondiales afin d'en favoriser une meilleure compréhension et de développer une plus grande tolérance face à la différence. Unique en Amérique, ce musée abrite une collection importante liée au patrimoine religieux québécois. Le Musée des religions du monde, avec des projets comme *À la vie, à la mort*, *Tabarnak l'expo qui jure*, *Et voilà, le voile musulman dévoilé* et *Êtes-vous prêts ?* provoque une réflexion sur le sens et la place de la religion dans la vie quotidienne et dans notre société moderne. Sous le credo de l'audace, l'équipe du musée ose faire sortir le visiteur de son confort touristique en amenant chez lui une réflexion sur sa relation avec la religion. Son directeur, M. Jean-François Royal est en place depuis 2005 et est activement impliqué au sein de plusieurs organismes préoccupés par le développement culturel de sa région d'adoption, le Centre-du-Québec. Siégeant au Conseil du patrimoine religieux depuis 2005, il en deviendra le président en 2012. À ce titre, il participe activement aux négociations du renouvellement de l'entente avec le Ministère de la culture pour la restauration des bâtiments religieux du Québec. En 2014, il joint le Conseil d'administration de la Société des Musées du Québec.



## Question 5

**Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?**



- Pour plusieurs des acteurs, la culture est vue comme une dépense, non comme un investissement. Pourtant, elle contribue au développement des collectivités. C'est ce message qu'il faut réussir à changer afin d'accroître la synergie et les partenariats.
- La nouvelle politique culturelle du Québec doit pouvoir avoir des échos dans l'ensemble des décisions et actions prises par les différentes instances gouvernementales. Elle doit avoir une certaine transcendance entre les différents paliers de gouvernement. Elle doit mettre en place des mécanismes qui favorisent la consommation culturelle.

## Question 11

**Quel est le rôle de l'État à l'égard du patrimoine religieux ?**

- Selon nous, il est essentiel que l'État québécois poursuive ses interventions en matière de patrimoine religieux et ce, de façon soutenue. Son implication est nécessaire, puisque la société civile n'a pas encore compris le poids et l'importance de l'héritage primordial laissé par les différentes communautés religieuses et l'Église dans le développement et l'accomplissement de ce que nous sommes devenus comme société. Pour plusieurs, la crise envers l'Église catholique est encore trop récente afin d'avoir le recul nécessaire pour bien analyser la situation.
- Le Québec a besoin d'une politique claire en matière de patrimoine religieux. Cette politique permettrait d'encadrer les actions gouvernementales au plan de la sauvegarde du patrimoine mobilier, immobilier, ainsi que mémoriel. Actuellement, on ne sait comment répondre aux urgences et plusieurs paroisses et communautés ne savent que faire de leur patrimoine matériel. Cette politique permettrait de minimiser les pertes en terme de patrimoine religieux, ou du moins d'avoir le mérite d'indiquer ce que l'État considère comme important.

- Le patrimoine matériel est certes présent en quantité dans plusieurs collections muséales et cela constitue un problème. La quantité de crucifix et de chapelets identiques, sans en connaître le nombre exact, doit être vertigineuse. Il y a peu de concertation actuellement dans le milieu muséal concernant le patrimoine religieux. Il existe plusieurs actions régionales pour sauvegarder un patrimoine plus local, mais rien à l'échelle de la province, aucune ligne directrice quant à la sauvegarde du patrimoine religieux québécois. Le Musée des religions du monde est présent depuis 30 ans et a comme mission la sauvegarde de ce patrimoine important. Cependant, nos actions ont un rayonnement limité puisque nous n'avons pas de mandat national. Le Québec a besoin d'un musée qui parle d'histoire religieuse avec un mandat clair d'être le relais d'un pan important de notre histoire.
- L'État hésite actuellement à s'impliquer plus activement sur la question du patrimoine religieux, une réticence justifiée par la question de la laïcité. C'est, selon nous, une fausse raison qu'il faut rapidement éclaircir. Dans le sujet qui nous intéresse, on parle de patrimoine historique, de développement de notre société et de notre passé historique ; on ne parle pas de tenter de sauvegarder la foi. Le débat devra, une fois pour toutes, faire la part des choses et distinguer patrimoine et spiritualité. Les Québécois devront un jour se rendre à l'évidence : les églises, les couvents et les curés de campagne font partie intégrante de notre histoire.
- Les Musées qui prennent en charge le patrimoine religieux au Québec n'arrivent pas à répondre à la demande d'offres de toutes sortes. Pour vous donner un exemple, au Musée des religions du monde, c'est 150 offres de don qui sont traitées annuellement. Ces offres totalisent plus de 1000 objets, 1 000 objets qu'il faut analyser afin de déterminer leur pertinence ou non à faire partie de la collection du Musée. Nous avons l'équivalent d'une ressource et demie pour faire ce travail, ma responsable des collections et moi qui, comme directeur, n'ai pas toujours le temps de faire l'analyse d'offres de dons. Comme nous sommes un musée des religions, le public s'attend à ce que l'on prenne toutes les offres proposées, ce qui est tout simplement impossible.

Une politique en matière du patrimoine religieux, élaborée en concertation avec les acteurs du milieu et tenant compte des réalités, permettrait de mieux orchestrer la sauvegarde et de mieux structurer les pertes.

## Question 14

### Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?

- Pourquoi, dans le cursus scolaire, n'y a-t-il pas une OBLIGATION de consommation culturelle ?

Pour beaucoup, la consommation culturelle doit-être prescrite dans les règles à suivre. Si ce n'est pas inscrit dans les paramètres ministériels, ils ne feront pas l'effort d'aller au musée ou au théâtre ou à la danse. Si nous voulons faire de nos jeunes des consommateurs de culture, pourquoi ne pas intégrer dans le programme du primaire des visites obligatoires aux musées, au théâtre, à la danse ou à tout autre produit culturel disponible ? Cette obligation devrait aussi être accompagnée d'une réalité régionale et territoriale pour éviter que toute la consommation culturelle se fasse dans les grands centres.

- Il faut changer les mentalités : la visite au musée durant les heures de classe n'est pas qu'une sortie, c'est aussi une façon différente et amusante d'apprendre.

## Question 15

### Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique ?

- Sommes-nous rendus, comme société, à donner un crédit d'impôt pour favoriser la consommation culturelle ? Chaque disque de La Voix qui sera vendu donnera-t-il droit à un crédit d'impôt, puisqu'acheter un CD est un geste de consommation culturelle ?
- Nous avons besoin d'une campagne publicitaire positive pour démontrer les bienfaits d'une consommation culturelle. On le sait, la culture est présente partout dans nos vies. Nous avons un devoir de démontrer qu'aller à un concert de musique, à l'orchestre, assister à un spectacle de danse ou visiter un musée, ce n'est pas réservé qu'à l'élite !
- La gratuité de la culture envoie un mauvais message (exemple : les Journées de la culture). Ce n'est pas une bonne façon de démocratiser la culture. Cela envoie plutôt comme message que la culture ne vaut pas cher et que nous sommes capables de l'offrir pour rien. Ce n'est pas vrai que ça ne coûte rien, faire de la culture : la production culturelle a un prix et il faut le faire savoir. C'est un produit de qualité, qui comme toute chose, a son juste prix.

- L'état doit davantage reconnaître le mécénat culturel. Une modulation doit être faite pour le soutien en région. Il est beaucoup plus « glam » pour les grandes entreprises de donner à de grandes institutions culturelles ce qui, parfois, en laisse peu pour les institutions régionales. Dans les petits milieux économiques comme Nicolet par exemple, il faut mettre beaucoup d'efforts pour aller chercher un 500 \$. Nous sommes en compétition avec les organismes communautaires, les tournois sportifs et autres organismes de ce genre. La reconnaissance plus avantageuse pour le soutien culturel en région pourrait nous aider dans nos démarches de tenter de diversifier nos revenus.
- Les grandes entreprises ne comprennent pas toujours l'avantage de s'associer à une institution régionale. Pourtant, notre impact sur le développement culturel de nos régions et sur le dynamisme de celles-ci est aussi important qu'un Musée des Beaux-Arts de Montréal ou de Québec.

### Des idées en vrac

- Le financement, c'est le nerf de la guerre, on le sait tous. Depuis 8 ans, le budget au fonctionnement de mon institution n'a pas été indexé, et pourtant, on rivalise d'ingéniosité pour mettre sur pied des projets et assurer un développement à l'organisation. Minimalement, même s'il n'y a pas d'indexation, on sait avec quel argent nous pouvons travailler. 2016 s'annonce être une année difficile, puisque nous vivons avec le présage d'une diminution de nos subventions au fonctionnement. Il est assez difficile de faire avec ce que l'on a, imaginez avec moins. La répartition des richesses, c'est bien, mais pas au détriment d'organismes performants qui tentent, depuis tant d'années, de diversifier leurs revenus.
- Pourquoi ne pas tenter d'alléger notre fardeau fiscal, avec une mesure d'aide à la culture en réduisant nos factures d'électricité par exemple ? Dans le cas de mon institution, c'est 40 000\$ par année qui pourrait-être affecté à autre chose (développement des publics, développement du numérique, recherche, publications, etc.)
- Le non renouvellement de la mesure d'aide au numérique va contribuer à augmenter le clivage entre les institutions muséales qui ont reçues de l'aide au projet et ceux qui n'en n'ont pas reçues. Si le virage numérique est vraiment une priorité gouvernementale, il faut réussir à maintenir une cadence de financement si nous ne voulons pas créer des disparités.